

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2021

Date de transmission de la convocation 1^{er} juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de juillet, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Membres absents	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	<i>Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon</i>	X			
TRIVERIO Valérie	<i>1^{er} adjoint</i>	X			
BOTINEAU William	<i>2^{ème} adjoint</i>		X		Edwige VEDIE
VEDIE Edwige	<i>3^{ème} adjoint</i>	X			
ENEULT Hervé	<i>4^{ème} adjoint</i>	X			
GAUTHIER Nicole	<i>5^{ème} adjoint</i>	X			
CARLIER Thierry	<i>6^{ème} adjoint</i>	X			
RUHLMANN Philippe	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
VAUDRON Francis	<i>Maire délégué</i>		X		Nicole GAUTHIER
BOBAULT Bruno	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
LETANG Didier	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
DENORMANDIE Christelle	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
DEHARBE James	<i>Conseiller Municipal</i>		X		
DREUX Hervé	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
CHERON Sylvie	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
DE KONINCK Francis	<i>Maire délégué Brunelles</i>	X			
JOLY Jimmy	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
LE BAIL Nadège	<i>Conseillère Municipale</i>		X		S. COURPOTIN
COURPOTIN Stéphane	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
HOCHEDÉ Véronique	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
VAUDRON Aline	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
HAYE GANET Mégane	<i>Conseillère Municipale</i>		X		Valérie TRIVERIO
BARBAZ Marie	<i>Conseillère Municipale</i>		X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte. Valérie TRIVERIO a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Lancement travaux rue de la Flamandière
2. Lancement travaux rue du Rocher
3. Lancement travaux restaurant scolaire
4. Cession terrain rue Abbé Thenais Coudreceau
5. Groupement de commande pour l'étude patrimoniale du réseau AEP
6. Adoption du rapport du délégataire AEP Brunelles
7. Décision modificative budgétaire
8. Remboursement facturation service assainissement Coudreceau
9. Modification affectation résultat Lotissement de la Flamandière
10. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
11. Tarif restauration scolaire et garderie
12. Rapport des Commissions Communales
13. Rapport des délégués aux différentes structures intercommunales
14. Questions diverses

LANCEMENT TRAVAUX RUE DE LA FLAMANDIERE (Délibération 1-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) concernant la réalisation des travaux d'aménagement rue de La Flamandière a été finalisé par le bureau d'études Lusitano Ingénierie et qu'il convient de lancer la consultation des entreprises.

Stéphane COURPOTIN présente au Conseil Municipal le plan du projet et l'estimation des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

LANCEMENT TRAVAUX RUE DU ROCHER (Délibération 2-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) concernant les travaux d'aménagement de la rue du Rocher a été finalisé par le bureau d'études Lusitano Ingénierie et qu'il convient de lancer la consultation des entreprises.

Stéphane COURPOTIN présente au Conseil Municipal le plan du projet et l'estimation des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide le lancement de la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

LANCEMENT TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE (Délibération 3-07/07/2021)

Dans le cadre du projet d'extension du restaurant scolaire, Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de lancer la consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire en mairie pour réaliser les travaux d'extension du restaurant scolaire.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision ;
- Autorise le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune.

CESSION TERRAIN RUE ABBE THENAISY COUDRECEAU (Délibération 4-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que par délibération du 3 mars 2020 le Conseil Municipal a décidé la vente d'une bande de terrain, situé rue Abbé Thénaisy à Coudreceau, arpentée par le géomètre pour une superficie de 428 m².

Le prix a été fixé à 5 € du m² et tous les frais attenants à cette vente mis à la charge de l'acquéreur (Frais de géomètre, notaire, etc...). Les acquéreurs ont accepté ces conditions.

Sous réserve de l'avis favorable du pôle d'évaluation domaniale sur le prix de vente, instance saisie le 2 juillet dernier, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude NAVET DAUTEUIL aux conditions fixées ci-dessus.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ETUDE PATRIMONIALE DU RESEAU AEP
(Délibération 5-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN rappelle le projet d'étude patrimoniale sur l'eau potable initié par la CDC du Perche dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Établir un état des lieux complet des ouvrages et du service d'eau potable.
- Établir un diagnostic de l'état actuel de la sécurité sanitaire de l'eau potable sur chaque secteur de production et de distribution de la zone d'étude.
- Analyser et de hiérarchiser les risques sanitaires de la production à la distribution,
- Établir une reconnaissance complète des ouvrages.
- Livrer un outil de type SIG intégrant le report des reconnaissances exhaustives de terrain.
- Installer sur le réseau d'eau potable les dispositifs nécessaires pour lutter contre les fuites et/ou d'optimiser les dispositifs préexistants.
- Évaluer l'évolution des besoins en eau à moyen et long terme.
- Établir ou de mettre à jour un schéma directeur « eau potable ».

Considérant l'intérêt à l'organisation d'investigations dans le cadre de la réalisation d'une étude patrimoniale sur le réseau d'eau potable de la commune d'Arcisses,

Considérant que la Communauté de Commune du Perche, les Communes de St Bomer, de Chapelle Royale, de Nogent-le-Rotrou, de Souancé au Perche, le Syndicat de la Vallée de la Berthe et le Syndicat Charbonnière-Les Autels Villevillon sont également intéressés par cette démarche,

Considérant l'intérêt économique à réaliser cette étude dans le cadre d'un groupement de commandes conformément au Code de la commande publique qui prévoit en son article L2113-6 la possibilité de créer des groupements de commandes pour les collectivités territoriales,

Stéphane COURPOTIN propose que la Commune d'Arcisses adhère au groupement de commandes à intervenir entre ces collectivités pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes, à intervenir, pour réaliser une étude patrimoniale des réseaux d'eau potable.

ADOPTION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE AEP BRUNELLES (Délibération 6-07/07/2021)

Conformément à la loi du 8 février 1995, SUEZ, qui est l'entreprise à qui la commune de Brunelles a confié la gestion du service d'eau potable, doit présenter un rapport.

L'objectif du rapport annuel du délégataire est de fournir chaque année les informations techniques et financières qui permettent à la collectivité d'avoir une connaissance à la fois précise et synthétique du fonctionnement des installations, de la satisfaction des clients et du respect par le délégataire des normes de qualité et des réglementations en vigueur.

Francis DE KONINCK présente le rapport annuel pour l'exercice 2020 transmis par le délégataire du service de l'eau potable de Brunelles.

Compte tenu d'un certain nombre d'incohérences dans ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal de différer l'approbation de ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.
 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (Délibération 7-07/07/2021)

Edwige VEDIE expose que depuis le vote du budget des modifications de crédits s'avèrent nécessaires :

- BUDGET PRINCIPAL – DM2 :

Imputation budgétaire			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Motif	Compte	Op.				
Projet Commission Environnement	61101		5 000 €			
Deneigement	6152303		1 000 €			
Frais CB (2019+2020+2021) nouvelle carte Restaurant Scolaire	627		700 €			
Assurance agents CNRAL solde 2020	6455		387 €			
Remboursement de fonds responsable restaurant scolaire	678		176 €			
Virement à la section d'investissement	023		-5 963 €			
Location salle des fêtes	75201			1 300 €		
Projet Commission Environnement	2158	164			-5 000 €	
Budget Lot La Flamandière	276348				499 €	
Acquisition terrain pour réserve foncière	2111	52			55 538 €	
Subvention Région Construction MAM	1322	122				57 000 €
Virement de la section fonctionnement	021					-5 963 €
TOTAL			1 300 €	1 300 €	51 037 €	51 037 €

- BUDGET EAU BRUNELLES – DM1 :

Imputation budgétaire			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Motif	Compte	Op.				
Autres impôts, taxes (surtaxes 2019+2020)	6378		217 €			
Frais bancaire sur prêt reçu	627		60 €			
Virement de la section d'investissement	23		- 277 €			
Virement section de fonctionnement	O21					- 277 €
Construction Provision pour travaux	2313				- 277 €	
TOTAL			- €	- €	- 277 €	- 277 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives telles qu'exposées ci-dessus.

REMBOURSEMENT FACTURATION SERVICE ASSAINISSEMENT COUDRECEAU
(Délibération 8-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN expose que la redevance d'assainissement du service de Coudreceau a été facturée à tort à une administrée non raccordable en l'état actuel du réseau.

Cette administrée réclame le remboursement de cette redevance à laquelle elle a été indument assujettie.

Stéphane COURPOTIN signale qu'il a pris attache auprès de la Responsable de la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou, laquelle a précisé qu'il ressort de l'article L 1617-5 du CGCT que le délai de recours contre un titre de recette exécutoire est de 2 mois mais que cela étant, même si le délai de réclamation contentieuse de l'usager est dépassé, il y a possibilité d'effectuer le remboursement amiablement en justifiant l'annulation de titres par une délibération explicitant les faits.

Compte tenu de ce qui précède, Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de rembourser l'administrée des sommes facturées au titre de la redevance d'assainissement depuis la création de la commune nouvelle d'Arcisses, soit les redevances perçues sur les exercices 2019 et 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le remboursement de la redevance d'assainissement à Mme Isabelle RESNEAU pour les factures émises en 2019 et 2020.

MODIFICATION AFFECTATION RESULTAT LOTISSEMENTS DE LA FLAMANDIERE
(Délibération 9-07/07/2021)

Edwige VEDIE informe le Conseil Municipal que suite à une erreur de reprise de résultat, il y a lieu de rectifier le budget lotissements « La Flamandière » par une délibération modificative :

Imputation budgétaire			Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Motif	Compte	Op.				
Panneaux Terrains constructibles	6015		499,00 €			
Reprise résultat fonctionnement exercice 2018	002		2 531,08 €			
Variation des stocks	71355			3 030,08 €		
Stock Terrains aménagés	3555				3 030,08 €	
Avance de la commune pour financement des travaux	168748					499,00 €
Reprise du résultat investissement exercice 2018	001					2 531,08 €
TOTAL			3 030,08 €	3 030,08 €	3 030,08 €	3 030,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification telle qu'exposée ci-dessus.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES
(Délibération 10-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN rappelle que l'offre de paiement en ligne est obligatoire depuis le 1er juillet 2020 pour les collectivités locales et leurs établissements publics encaissant des recettes égales ou supérieures à 50 000 € par an (article L1611-5-1 CGCT et décret d'application du 1/08/2018 n°2018-689).

A ce titre, la DGFiP propose une convention Payfip (titres et rôles).

Pour mettre en place cette offre, la convention doit être retournée signée et complétée accompagnée d'une copie de la délibération exécutoire du conseil municipal autorisant le maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Commune d'Arcisses et la Direction Générale des Finances Publiques.

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE

(Délibération 11-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de fixer le tarif du repas pour l'année scolaire 2021/2022 ainsi que celui de la garderie.

Il informe le Conseil Municipal que la commune de Champrond-en-Perchet – Membre du SIRP Arcisses/Champrond a décidé l'augmentation du prix des repas de 0,05 € pour la rentrée prochaine.

Pour une cohérence entre les différentes écoles de la Commune et du SIRP, Stéphane COURPOTIN propose d'appliquer la même augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Retient la proposition ci-dessus, soit un prix du repas pour la rentrée 2021/2022 de :
 - Repas enfant ou pique-nique : 3,15 € l'unité
 - Repas adulte ou pique-nique : 3,65 € l'unité
 - Repas occasionnel enfant ou adulte : 3,65 € l'unité

- Dit que les tarifs de la garderie restent inchangés soit :
 - Garderie du matin : 10 € par enfant et par an
 - Garderie du soir : 15 € par enfant et par an

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

- COMMISSION DES TRAVAUX

Francis DE KONINCK fait le point sur les travaux en cours :

- Aménagement de sécurité rue de l'église à Margon : en attente proposition du Conseil Départemental ;
- Aménagement de sécurité rue de la Vallée à Margon : à réaliser après enfouissement des réseaux ;
- Le programme 2020 suivant le marché à bon de commande de Brunelles et Coudreceau est en cours ;
- Travaux sur divers chemins à Coudreceau (La Mazure, le Louvre, etc...) et à Brunelles (Les Touches) prévus en juin ;
- Feux tricolores avenue de Paris : essais de priorité à droite en cours.

Il informe ensuite le Conseil Municipal que les demandes de subventions (FDI) ont été validées par le conseil départemental, à l'exception des projets suivants, à reporter en 2022 :

- Revêtement de la rue Paul Eluard à Margon
- Placette en béton au lotissement du Puits à Margon
- Trottoirs et enrobés rue de la Coudray à Coudreceau
- Allée principale au cimetière de Brunelles
- Cheminement entre la rue des Mottes et le cimetière de Brunelles

La voie de liaison entre la Joletterie et la Corniche (lotissement de la Maçonnerie) n'a pas été retenue comme projet structurant. La subvention sera de 30 %, soit 30 000 euros (plafond de travaux

de 100 000 euros subventionnable).

Le dossier de travaux est prêt concernant le réaménagement du réseau EP rue Saint Martin à Brunelles, il reste l'acquisition de la parcelle Chènevière à finaliser.

Le projet d'aménagement de la rue de la Grande Cour à Brunelles (1ère Tranche) reste à finaliser par le Cabinet Lusitano afin de réaliser un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cadre de la déconnexion des eaux pluviales du réseau EU.

Lotissement de la Maçonnerie : nous sommes en attente du retour des conventions de groupement de commandes avec le SIE et le SIACOTEP pour lancer la consultation des entreprises.

- COMMISSIONS ENVIRONNEMENT-ENERGIE-PATRIMOINE

Hervé ENEAULT fait le point sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

Sur les 3 sites pressentis : halle-parking-skate à Margon, MARPA à Margon et le boulodrome à Coudreceau, 2 restent à l'étude, le boulodrome ayant été abandonné pour des raisons paysagères.

RAPPORT DES DELEGUES AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- COMPTE RENDU DES CONSEILS D'ECOLES

Thierry CARLIER présente les effectifs prévisionnels de la rentrée prochaine :

- Ecole de Margon : 100 élèves :
 - 14 PS / 10 MS = 24 élèves
 - 10 GS / 16 CP = 26 élèves
 - 12 CE1 / 15 CE2 = 27 élèves
 - 14 CM1 / 9 CM2 = 23 élèves
- Ecole de Brunelles/Champrond : 102 élèves :
 - 4 TPS / 14 PS / 8 MS = 26 élèves
 - 11 GS / 13 CP = 24 élèves
 - 9 CE1 / 13 CE2 = 22 élèves
 - 15 CM1 / 15 CM2 = 30 élèves
- Ecole de Coudreceau : 39 élèves :
 - 7 PS / 5 MS / 6 GS = 18 élèves
 - 6 CP / 5CE1 / 8CM1 / 2CM2 = 21 élèves

Mme DEUDON – Directrice de l'Ecole de Coudreceau - renouvelle sa demande auprès de la commune pour avoir un agent à plein temps. Elle fera également une demande pour bénéficier d'un service civique.

Thierry CARLIER, après avoir fait le point sur les activités scolaires de l'année et les projets de chacune des écoles, donne la liste des quelques travaux ou équipements à prévoir.

QUESTIONS DIVERSES

1. TARIF LOCATION SALLES DES FETES POUR LES CE EXTERIEURS A LA COMMUNE
(Délibération 12-07/07/2021)

Stéphane COURPOTIN propose de compléter la grille tarifaire de location des salles des fêtes pour répondre aux demandes de locations des comités d'entreprises hors commune qui ne sont pas prévues dans la délibération fixant les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif comme ci-dessous :

- a. ESC Margon : 180 € pour toute la salle
- b. SALLE Brunelles : 120 € pour la salle parquet et la cuisine
- c. SALLE Coudreceau : 80 € pour toute la salle

2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL (Délibération 13-07/07/2021)

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la collectivité au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la collectivité sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Stéphane COURPOTIN, la collectivité :

- Décide de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par le Maire pour le compte de la commune d'ARCISSES dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Stéphane COURPOTIN ou son représentant à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Stéphane COURPOTIN ou son représentant à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraisons de la collectivité,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

3. BILAN RETOUR DES 100 KMS DU PERCHE

Jimmy JOLY informe le Conseil Municipal du déroulement des 100 kms du Perche, 605 participants pour 3 courses (25, 50 et 100 kms) :

- Une course simple et populaire qui apporte une vraie reconnaissance des 18 ou 20 communes traversées. Une image du Perche et de ses atouts ;
- Un atout pour Arcisses ;
- Une expérience acquise depuis 11 ans avec des bénévoles toujours présents ;
- Une valorisation du territoire avec les 1600 m de dénivelé.

Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles qui se sont investis dans cet évènement.

4. LA BOURBONNAISE

Stéphane COURPOTIN présente le bilan positif de la version allégée de la fête de « La Bourbonnaise ».

Très beau feu d'artifice, beau succès pour le repas organisé par le Comité des Fêtes.

La date décalée cette année en raison de la crise sanitaire, devrait retrouver sa place habituelle sur le calendrier des manifestations l'année prochaine.

Un grand merci aux bénévoles du Comité des Fêtes qui ont su en un temps record organiser un évènement festif pour le plus grand plaisir des participants.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 8 septembre 2021 à 19H

La séance est levée à 21 h 20

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2021 :

Nom Prénom	Membres présents	Membres absents excusés	Membres absents	Procuration à :	Signature
COURPOTIN Stéphane	X				

TRIVERIO Valérie	X				
BOTINEAU William		X		Edwige VEDIE	
VEDIE Edwige	X				
ENEAULT Hervé	X				
GAUTHIER Nicole	X				
CARLIER Thierry	X				
RUHLMANN Philippe	X				
VAUDRON Francis		X		Nicole GAUTHIER	
BOBAULT Bruno	X				
LETANG Didier	X				
DENORMANDIE Christelle	X				
DEHARBE James		X			
DREUX Hervé	X				
CHERON Sylvie	X				
DE KONINCK Francis	X				
JOLY Jimmy	X				
LE BAIL Nadège		X		S. COURPOTIN	
DAVEAU Angélique	X				
HOCHEDÉ Véronique	X				
VAUDRON Aline	X				
HAYE GANET Mégane		X		Valérie TRIVERIO	
BARBAZ Marie		X			